

**Liste des documents demandés au dossier de l'usager :**

- Les dernières évaluations ou réévaluations médicales et psychosociales produites dans le cadre d'une mesure de représentation, s'il y a lieu ;
- Les feuilles sommaires d'hospitalisation en CH ou en services spécialisés gériatriques des cinq dernières années (UCDG, URFI-UTRF) ;
- Les consultations externes à l'urgence ou en médecine spécialisée des cinq dernières années (incluant *clinique de cognition ou clinique ambulatoire gériatrique ou de gérontopsychiatrie*);
- Rapports d'évaluation professionnels au dossier des deux dernières années (travail social, ergothérapie, physiothérapie, psychologie, nutrition);

NB. : Ces documents doivent être imprimés et transmis au GACO qui s'occupera de la transmission des documents au médecin traitant hors établissement n'ayant pas accès à Ariane.